

CSE Siège extraordinaire du 30 avril 2020

COVID 19 : et après ?

Vos élu·e·s CGT :

Marc CHAUVELOT, François BADAIRE, Eric LAUMONIER, Michela LAW, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Malika AÏT-OUAKLI, Aurélie SCHILLER

Représentante syndicale :

Claude HENIN



Cette amusante caricature de la porte-parole du gouvernement illustre bien l'état d'esprit général à quelques jours du début du dé-confinement dans le pays : une impression d'amateurisme et un niveau de défiance rarement atteints à l'égard de ceux qui nous gouvernent. Un gouvernement qui récolte les fruits de son arrogance et de sa criminelle impréparation. Personne ne s'y retrouve entre les injonctions contradictoires, les effets d'annonce aussitôt démentis, les multiples atermoiements et les incroyables approximations.

Pour la CGT, plutôt qu'un calendrier fixé d'en haut à respecter coûte que coûte, la question essentielle est celle de la protection des salarié·e·s sur les sites dans le cadre d'une reprise progressive de l'activité et de réouverture des commerces et des écoles. Masques, tests de dépistage, gel hydro alcoolique, les outils de prophylaxie contre la propagation du virus sont connus, le problème est l'incurie du gouvernement responsable de la pénurie de masques et qui se sera avéré incapable de protéger efficacement la population.

FTV, qui se veut exemplaire, a décliné les consignes de la tutelle transformées en « doctrine » aussi évolutive qu'incertaine. Les dirigeants qui envisagent aujourd'hui

de sanctionner les salarié·e·s qui ne porteraient pas de masque sont les mêmes qui, il y a quelques semaines, expliquaient que les masques ne servaient qu'à éviter les projections de gouttelettes de salive de personnes déjà contaminées... La CGT quant à elle, demandait, dès le 20 mars dans une lettre ouverte à la présidente de FTV que l'ensemble des salarié·e·s présents sur les sites soient équipés de masques. Il aura fallu attendre le 7 avril pour que le port du masque soit rendu obligatoire.

Comme l'a annoncé Delphine Ernotte en CSE Central le 28 avril, le dé-confinement se fera progressivement à France Télévisions à partir du 15 juin, pour éviter un rebond de l'épidémie. D'ici là le télétravail sera maintenu partout où c'est possible. Il y aura toutefois un certain nombre d'exceptions, en particulier à La Fabrique, qui seront décrites dans la seconde partie de ce compte rendu. La direction compte sur ces semaines supplémentaires du 11 mai au 15 juin pour permettre aux salarié·e·s comme aux managers de préparer la reprise d'activité. Ce sera l'occasion de faire un bilan sur ces semaines passées en télétravail et confinés à domicile pour une très grande majorité du personnel.

Continuité de l'activité / mesures sanitaires / télétravail

Décompte des effectifs présents sur site

La direction de la sécurité et de la sûreté, en première ligne dans la gestion de crise sanitaire, estime que la population au Siège est stable, entre 450 et 500 personnes par jour, avec un afflux de personnel lors de la spéciale du discours du 1er ministre.

On notera par comparaison, que dans une entreprise de taille et d'activité équivalente comme TF1 (y compris LCI) la moyenne de fréquentation quotidienne sur site aura plutôt été de 300 salariés. Tant pis pour l'exemplarité de notre entreprise de service public en la matière.

Masques

Le port du masque est obligatoire à FTV depuis le 7 avril. Des affiches ont été apposées pour en informer les récalcitrants. Pas de sanction pour l'instant selon la direction puisqu'il faudrait une note annexée au règlement intérieur. Elle estime toutefois que chacun·e doit être en capacité de faire respecter la règle.

PCA et dialogue social

Concernant le Plan de Continuité d'Activité dont l'absence a été une nouvelle fois soulignée, la direction considère « qu'il n'est pas totalement ficelé », que le dialogue social continue mais qu'il serait utopique selon elle de penser qu'il serait co-écrit avec les partenaires sociaux.

La « doctrine » de l'Etat prévoit une présentation aux instances représentatives du

personnel, pas une co-écriture. Idem pour le PRA (Plan de Reprise de l'Activité), sur lequel les instances ne seront qu'informées.

La direction espère recevoir des masques en tissu lavable aux normes AFNOR à la fin de la première semaine de mai pour une distribution (5 ou 6 masques par personne, chaque masque étant lavable 60 fois) à compter du 11 mai.

Là encore FTV se distingue par rapport à une entreprise sœur comme Radio France qui a été en mesure de présenter son PCA... dès le début de la crise sanitaire.

Que dit l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ?

« Un PCA, élaboré avec la pleine participation des travailleurs, facilitera l'identification des risques susceptibles d'affecter l'entreprise en période de crise, ainsi que la conception de stratégies pour réduire leur impact. Il proposera des mesures concrètes pour limiter le risque d'exposition des travailleurs à la maladie sur le lieu de travail,

notamment des soins médicaux, la promotion d'habitude d'hygiène personnelle et une modification des organisations du travail afin de réduire au minimum les contacts entre humains. »

Visiblement la direction de FTV et les représentant·e·s du personnel n'ont pas les mêmes lectures...

Salariés non permanents

Pour le mois de mars, la direction affirme avoir respecté les engagements pour les non permanents inscrits au planning ainsi que pour ceux qui avaient des engagements oraux. Difficile à vérifier mais cela concernerait 650 personnes.

Pour la suite, plutôt que de s'inspirer de la procédure mise en place à Radio France et FMM (une indemnité basée sur la moyenne des 6 derniers mois), le directeur du dialogue social s'autorise à stigmatiser cette initiative de nos entreprises sœurs car

« elle n'est pas approuvée par la tutelle » (sic).

La direction de FTV opte pour un dispositif plutôt complexe avec Audiens (la mutuelle du secteur) d'un calcul de différentiel entre le salaire et le montant de l'allocation chômage.

Pour la suite, FTV retient le principe de la négociation avec les organisations syndicales d'un fonds de solidarité qui pourrait être en partie financé par le plafonnement

du nombre de jours de CET. Cela dégagerait de la marge sur la provision budgétaire et générerait des besoins de remplacement et donc un plus grand recours aux non permanents (ce qui est loin d'être démontré). Certaines organisations syndicales ont même proposé de verser des jours de congé 2020 sur ce fond !

Pour la CGT, cette situation démontre avant tout que la meilleure protection pour les CDD en cas de crise sanitaire, c'est le

Montage en souffrance

La situation des monteurs de l'information a été évoquée. La direction a modifié unilatéralement leurs vacations en augmentant leur temps de présence sur site par allongement des pauses repas. A cela s'ajoute une intensification du travail liée à la mutualisation des éditions. Quatre heures pour un sujet de quatre minutes, « on a plus peur de mourir d'un AVC que du COVID 19 » a-t-on entendu.

La direction de l'info estime qu'il n'est pas possible de modifier ces organisations du travail puisque le principe de la mise en

CDI ! Nous continuons à revendiquer l'application des règles vertueuses imaginées à Radio France et FMM pour sortir les non permanents du marasme dans lequel les plonge l'épidémie.

FTV vient parallèlement d'annoncer qu'elle allait abonder de 20 M€ les investissements dans la production privée. Que ne dégaget-elle pas ces fonds pour protéger les salarié·e·s précaires dont elle utilise les services depuis des années ?

commun des moyens a été retenu. Elle considère que « l'antenne étant dégradée, les conditions de travail sont dégradées pour tout le monde », ce qui, selon nous, est un abus de langage. « Antenne dégradée » ne veut pas dire « dégradation des conditions de travail ».

Les monteurs font remarquer très justement que l'on pourrait aussi envisager une réduction de la page info dans le cadre de cette « offre dégradée ». La direction de l'information reconnaît que cette option peut être examinée.

France Info, CDE, secteurs en tension

Autres secteurs en tension, France Info et le CDE. A France Info, les tensions largement décrites depuis des mois ne se sont pas apaisées à l'occasion de la crise sanitaire et la question de la charge de travail est revenue au premier plan avec l'ouverture de nouvelles tranches horaires.

Du côté du CDE, l'inquiétude résulte des organisations du travail mises en place pendant le confinement visant à banaliser la mutualisation de la diffusion et le sentiment de mise à l'écart et d'inutilité d'une partie conséquente des personnels.

Un télétravail massif, d'un genre inédit

Un focus particulier est fait en CSE sur le télé travail qui concerne une large majorité des salarié·e·s du Siège.

Pour la direction de la santé, l'annonce du confinement le 15 mars et de la systématisation du télétravail a été très soudaine. Les salarié·e·s concerné·e·s ont dû s'adapter sans véritable préparation (hormis la journée test du 12 mars).

Pour tenter de répondre aux différentes problématiques, des fiches pratiques ont été rédigées pour guider les collaborateurs et les managers.

Aménager son poste de travail, structurer son temps, prendre soin de son sommeil, optimiser son activité, appliquer la déconnexion... Ces fiches-outils visent à donner des clés pour identifier les situations de mal

être et à trouver des solutions individuelles et collectives.

Pour les élu·e·s, l'organisation du travail mise en place à la mi-mars n'est pas du télétravail au sens des accords en vigueur à FTV, fondé sur un équilibre entre travail en présentiel et le travail à domicile, le présentiel étant un gage de lien social soutenu.

Là, il s'agit d'un mode d'organisation totalement inédit et massif de travail à domicile, rendu souvent difficile et inégalitaire compte tenu de la diversité des situations liées aux situations familiales, aux équipements, aux conditions de logement, au sentiment d'isolement, aux fragilités psychologiques, aux addictions.

Questionnaire sur le télétravail

La CGT souhaite qu'un large inventaire des situations soit effectué avant le dé-confinement, comme l'ont unanimement demandé les élu·e·s lors du CSE Central du 28 avril.

La direction, de son côté, va lancer un questionnaire interne entre les 4 et 5 mai portant sur trois sujets distincts : l'offre de programmes, le retour d'expérience sur la

A côté d'avantages indéniables par rapport au temps passé dans les transports, on constate aussi à FTV comme ailleurs une souffrance liée à cette forme de travail à domicile, dont témoigne le récent sondage du cabinet Empreinte Humaine sur la situation des salarié·e·s en télétravail en période de confinement.

44% des français·e·s sondé·e·s se sentent en situation de « détresse psychologique », un quart d'entre eux présente un risque de dépression... Il est donc hors de question de pérenniser en l'état cette forme d'organisation du travail à France Télévisions.

période de confinement, les enseignements à en tirer de la crise sanitaire.

La direction affirme que l'après confinement ne sera pas la reconduction de ce qu'on aura mis en place durant le confinement. Elle rappelle que le télétravail ne peut s'exercer que sur la base du volontariat et qu'elle ne s'est pas fixé pour objectif de le généraliser pour tou·te·s.

Le télétravail comme révélateur de l'organisation des services

Dans certains services, le télétravail a aggravé certaines pratiques managériales. Il est aussi navrant d'entendre des salariés se réjouir d'une organisation du travail qui permet de se tenir à distance d'une forme de maltraitance managériale.

La charge de travail a pu ainsi s'accroître de façon exponentielle dans des secteurs comme celui de la direction antennes programmes, du numérique ou de la communication pour faire face aux nombreuses évolutions et innovations de nos offres liées à la crise sanitaire.

Perspectives de reprise d'activité : on a plutôt raté l'entrée en confinement, tâchons de réussir la sortie...

Faute de plan de continuité d'activité (PCA) auquel les représentants du personnel auraient dû être pleinement associés, FTV a plutôt raté l'entrée dans le confinement. Les élu·e·s souhaitent réussir la sortie en contribuant pleinement au plan de reprise de l'activité (PRA).

La direction souhaite prolonger le confinement jusqu'au 15 juin. Les salarié·e·s en télétravail restent en télétravail ainsi que les salarié·e·s en absence autorisée payée.

Tests de dépistage

Selon la direction, tout·e salarié·e qui reprendra son poste de travail sera vu par un médecin du travail ou entendu par téléphone, cela n'est pas très clair.

S'il montre des symptômes, il sera orienté vers un laboratoire dédié par site. Le test

Un bémol pour les collaborateurs en garde d'enfant qui pourraient, selon la DRH, n'avoir d'autre choix à compter du 1er juin que de poser des congés s'ils ne souhaitent (ou ne peuvent) remettre leurs enfants à l'école.

La CGT a immédiatement dénoncé ce mauvais traitement qui serait infligé à ces salarié·e·s : le système en vigueur doit être maintenu. La direction aura intérêt à revoir sa copie.

(classique ou sérologique) sera confidentiel, les résultats ne seront communiqués qu'au médecin. Si le salarié n'est pas symptomatique, il ne sera pas testé sauf demande de sa part, mais selon la direction, il ne serait pas cohérent de tester toutes les personnes qui n'ont pas de symptômes.

Direction de l'information

La direction de l'information estime que les JT de 52 minutes sur France 2 et la mutualisation des équipes éditoriales n'ont pas vocation à perdurer mais elle considère en même temps que cela a permis de « matcher les équipes », « les personnes se sont parlées, ce qui a accéléré la transversalité des équipes des ex France 2 et France 3. ». Et elle souhaite que cela perdure.

Un élu fait remarquer que les réflexes de « casting » ont quant à eux bien résisté au virus...

La fabrication des éditions resterait mutualisée sur le Plateau C et la Régie 2. Seule la Fabrique devrait reprendre ses activités de façon partielle et progressive mais la direction reste évasive sur les dates précises de reprise. Des ateliers seront organisés avec les chefs de postes, les chefs de cars, les chargés de production, les planificateurs et les APS pour permettre cette reprise en respectant les règles d'hygiène et de distanciation.

Retour de Télématin sur France 2

La direction souhaite reprendre le tournage et la diffusion de Télématin sur France 2 et donc cesser la diffusion commune sur France Info.

Elle évoque une fabrication en mode dégradé avec les moyens des JT de France 2 et France 3, avec une hypothèse de reprise le 18 mai.

Redémarrage de la vidéo mobile

Une émission « Spécial Déconfinement » dont le tournage, sans public, pourrait avoir lieu au Franay le 12 mai. Ce sera l'occasion de tester les possibilités de reprise pour les émissions de flux (Des chiffres et des Lettres, Questions pour un champion, Slam, Personne n'y avait pensé) à partir du 22 mai.

On effectuera un réaménagement des espaces dans les cars pour maintenir la distanciation sociale avec 10 postes au lieu de 16 en temps normal dans le car benjamin, véhicule prévu pour l'opération.

Des séparations en plexiglas entre les postes seront installées. Le car conservera les portes ouvertes et bien sûr, des masques, visières, gel hydro alcoolique, le nettoyage des postes de travail et la prise de température sont prévus. Une présence

de l'APS et de la médecine du travail est aussi envisagée.

Le tournage des émissions se fera avec du personnel essentiellement parisien mais des hôtels sont d'ores et déjà pré réservés à proximité du Franay. Le prestataire assurant les repas sur site prévoit également de livrer des plateaux repas midi et soir dans ces hôtels.

Si l'ensemble des événements sportifs et festivals de cet été ont été annulés, la direction est consciente de l'importance pour la vidéo mobile de reprendre une activité dès que possible. Les grilles de rentrée de septembre n'étant pas modifiées, la direction assure qu'il y aura du travail pour les équipes dès qu'elles seront en mesure de reprendre. C'est le cas des messes et des émissions religieuses.

Reprise des feuilletons courant mai

La date du 25 mai est avancée pour la reprise des tournages d'*Un si grand soleil* à Vendargues et de *Plus belle la Vie* à Marseille. Une charte a été rédigée pour définir les conditions de tournage et la médecine du travail sera présente sur les sites.

Pour *Un si grand soleil*, le souhait est de reprendre les tournages en commençant par les intérieurs. A *Plus belle la vie*, on est au bout du stock mais on envisage des rediffusions d'épisodes le temps de reconstituer du stock.

Post production en présentiel et en télétravail

La post production a d'ores et déjà repris au Franay avec la moitié des équipes sur place. Les espaces et les salles de VFX (pour les effets visuels) ont été redistribués, les locaux ont été réaménagés (un collaborateur/une pièce/un outil) comme

par exemple pour montage où les réalisateurs devront travailler avec les monteurs depuis une autre salle. Le montage à distance sera aussi mis en place là où c'est possible.

Les travaux toujours en suspens

La direction compte profiter de la période de confinement pour réfléchir à la réorganisation des espaces de travail mais ne livre rien de très précis. Rappelons que tous les travaux ont été suspendus fin 2019 au Siège dans l'attente de l'avis de la commission de sécurité de la Préfecture.

La direction souhaite aussi modifier les sas d'entrée mais là aussi elle a besoin d'une autorisation préalable de la Préfecture. FTV fait appel à un bureau d'étude.

A propos d'aménagement spatial, les élu·e·s font valoir les risques de contamination liés à la généralisation des open-space.

Restauration du Siège : la direction doit exprimer ses attentes

Questionnée sur la date et les conditions de reprise d'activité à la restauration du Siège, Delphine Ernotte a eu une réponse évasive en CSE Central : « c'est à vous de voir ».

Pourtant la direction ne peut faire porter cette responsabilité sur le CSE qui est en charge de sa gestion. Elle doit exprimer clairement ses attentes. La direction ne

peut pas se défaire sur le CSE comme le fait le gouvernement qui se défausse sur les maires et les parents d'élèves pour endosser la responsabilité de remettre les enfants à l'école !

Le président du CSE en a convenu et une réunion va être organisée rapidement pour envisager les différents scénarii de reprise progressive.

Compte-rendu de la CSSCT Siège extraordinaire du 23 avril 2020

Président de la CSSCT Siège :
Jonathan Rosenblum (dialogue social)

Représentants de la direction :
Florence Vincelot (DSQVT), Muriel Sobry (Directrice de la Sécurité et de la Sûreté - DSS), Pascal Doucet-Bon (directeur délégué à l'information), Elvire Moyaux (Directrice organisation et ressources), Romuald Rat (directeur des moyens de l'information), Yves Dumond (Directeur des moyens de fabrication), Marina Da Silva (Directrice adjointe du Centre Nord de la DMF)

Médecin du travail du Siège :
Lakshmy Chastang

Membres de la CSSCT du siège :
Eric Laumonier, Claudine Gilbert, Aurore Delino

Représentants syndicaux :
Claude Henin, Marie Pierre Samitier, Antoine Chuzeville, Andrew Christophe, Freddy Bertin, Martine Chevalier, Stephano Poli, Anne Guillé, Hélène Graftieaux, Yohann Relat.

Secrétaire du CSE siège :
Marc Chauvelot

Référente lutte contre le harcèlement :
Rafaèle Bourgier

La direction et les élu·e·s du personnel du siège ont décidé de tenir une réunion du CSE et de la CSSCT en alternance chaque semaine. Cette séance CSSCT est élargie aux Organisations Syndicales avec deux représentant·e·s pour chacune d'entre elles afin que toutes aient le même niveau d'information.

Présence sur site

La courbe de la fréquentation à MFTV est stable.

Le port du masque est désormais obligatoire sur l'ensemble du site.

La directrice de la sécurité déplore que de nombreux salariés ne se plient pas à cette obligation.

Le manquement aux consignes de sécurité peut entraîner une faute passible de sanctions disciplinaires.

Immunité collective

Au 23 avril, 154 salarié·e·s ont été diagnostiqués au siège et 130 guéris, soit 284 qui devraient être immunisés ce qui correspond à 7% des salarié·e·s du siège, ce qui est conforme à la moyenne nationale.

On est loin de l'immunité collective nécessaire estimée à 70% par les spécialistes pour éviter une seconde vague si toutes les mesures de contrôle devaient être levées.

Gel Hydroalcoolique

La directrice de la Sécurité et de la Sûreté assure que les gels non conformes à FTV ont fait l'objet d'une commande en bonne et due forme à une grande pharmacie parisienne. FTV a porté plainte auprès de la Direction générale de la Concurrence, de

Masques

La direction assure qu'il n'y aura pas de pénurie de masques à FTV pendant la période de déconfinement qui devrait se dérouler sur plusieurs mois.

Désinfection

La désinfection en profondeur des locaux où travaillaient des personnes déclarées positives n'a pas pu être vérifiée par les salariés présents qui n'ont pas de retour

Prise de repas

Les élu·e·s s'inquiètent des prises de repas disséminés un peu partout dans le bâtiment de la Maison de FTV. Cela pose un problème d'hygiène et de sécurité, certains locaux n'étant pas nettoyés en cette période de confinement.

Le médecin du travail estime qu'il faudra mettre des tests en place après le déconfinement pour connaître la proportion de salarié·e·s immunisé·e·s.

Les élu·e·s de la CSSCT regrettent que la direction se refuse à fournir des chiffres par service ne permettant pas la levée du doute de la contamination sur le lieu de travail.

la Consommation et de la Répression des fraudes.

Un nouveau lot de gel a été commandé, il devrait être prochainement livré.

Elle a commandé des masques en tissu homologués qui supportent 60 lavages. Chaque salarié·e bénéficiera de 5 masques, 30 000 seront livrés d'ici la fin avril et 50 000 d'ici fin mai.

de leur management. La CSSCT demande que les locaux désinfectés soient signalés par un écriteau apposé à l'entrée de ceux-ci.

Les bennes prévues à chaque étage pour les plateaux repas consommés sont difficilement repérables.

Avec la reprise progressive de l'activité sur le site, il faudra forcément mettre en place des solutions.

Télétravail

Des situations de surcharge de travail sont remontées aux élu·e·s, en particulier à l'infographie où la charge de travail n'a pas diminué alors que les effectifs ont considérablement été réduits.

Certain·e·s salarié·e·s ont eu le sentiment d'être livrés à eux-mêmes devant réceptionner leur station de travail et l'installer sans aucune aide.

Ils souffrent de n'avoir aucun suivi de fabrication, compte rendu ou débriefing depuis le jour où ils ont commencé à travailler.

Pascal Doucet-Bon fera un point avec l'encadrement de l'infographie.

Aux difficultés du télétravail, s'ajoutent des réunions à distance qui nécessitent davantage de concentration et d'énergie qu'en présentiel.

De plus, certain·e·s salarié·e·s, des femmes pour la plupart, doivent travailler tout en gérant le quotidien du foyer et s'occuper de leurs enfants.

La direction doit être vigilante aux risques de burn-out, d'autant que l'échéance de

Fabrique

Les élus font remarquer que les consignes de sécurité sanitaires, le port du masque en particulier, ne sont pas toujours transmises ou respectées en régie ou sur les plateaux.

Ce sont les chefs de fabrication qui en ont la charge mais ceux-ci sont pour la plupart en télétravail. A défaut c'est le chargé de production présent sur les tournages.

Le directeur des moyens de fabrication assure que les consignes seront rappelées.

L'activité de fabrication reprendra progressivement. Dans un premier temps, la régie

retour sur site n'est pas connue et se fera très progressivement.

Les réunions en visio conférence ne suffisent pas, les managers doivent apporter un accompagnement individuel avec un contrôle du temps de travail et de régulation de la charge de travail et définir les conditions de retour sur site.

Le télétravail à 100% d'activité tel qu'il a été mis en place depuis le début de la crise n'est pas couvert par l'accord QVT de France Télévisions. La DSQVT doit travailler sur un texte qui devrait être annexé à l'accord QVT.

Les élu·e·s pensent que ces dispositions appliquées à des circonstances exceptionnelles de crise devraient plutôt faire partie du PCA. D'autant plus que l'accord QVT en son article 1.7.2 précise que « le télétravail à domicile exécuté de façon exceptionnelle, en accord avec la hiérarchie pour répondre à des situations inhabituelles ou d'urgence (par exemple des conditions climatiques ou une pandémie) n'est pas régi par les présentes dispositions ».

2 continuera à fabriquer les JT, dispositif nécessaire pour faire face à une éventuelle 2^e vague.

Télématin pourrait reprendre rapidement en fonction de l'accord du CSA.

Une émission spéciale sera tournée le 12 mai sur un plateau du Franay.

La reprise des activités de la Vidéo Mobile est compromise tant que les hôtels et restaurants seront fermés, ce ne sera pas avant septembre pour la fiction.

La Post production se fait en « télémontage ».

France Info

Les élu·e·s s'inquiètent toujours des conditions de travail des salariés de Franceinfo qui se voient aggravées par la création de tranches supplémentaires s'ajoutant à une surcharge de travail déjà avérée.

CDD

La CSSCT s'inquiète des risques psychosociaux engendrés par la perte totale d'activité des intermittent·e·s de FTV due à la crise.

La direction assure que tous les contrats seront honorés jusqu'à la fin avril mais les intermittent·e·s ont des contrats à la semaine, voir à la journée qui étaient prévus

Plan de retour à l'activité

La reprise de l'activité sur site sera très progressive et définie secteur par secteur, selon les annonces du gouvernement et ne pourra être à 100% avant la fin de l'année.

Le télétravail va donc rester la norme après le 11 mai et la présence au Siège sera limitée.

Le PRA doit définir les pré-requis sanitaires nécessaires à cette reprise.

Le directeur délégué à l'information dit avoir entendu notre message et fera un point avec la direction de France Info.

au mieux jusqu'à la fin mars. Rien n'est donc prévu pour eux, d'autant que la reprise progressive se fera à effectif réduit avec les ressources CDI.

La CSSCT demande à FTV de mettre en place un dispositif de soutien financier à cette population qui est laissée pour compte.

Les open space qui posent un problème de promiscuité devront être aménagés. Il n'est en effet pas envisageable de faire revenir tous les salariés dès le 11 mai dans ces espaces pour des raisons de sécurité sanitaire.

Les élu·e·s s'interrogent sur la gestion des patios pendant la période de déconfinement alors que les distances barrières sur ces lieux ne sont actuellement pas toujours respectées ?

Paris, le 4 mai 2020

Vos élu·e·s CGT se tiennent à votre disposition